

Bachelor Gestion du Social et de la paie

BLOC 4 : Gérer la paie des salariés et les déclarations sociales

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : 37266

1. Social et paie – 77h :

C1 : Expliquer la fiche de paie

C2 : Connaître les cotisations sociales et autres retenues sur salaire

C3 : Savoir calculer les absences

C4 : Gérer l'arrêt maladie ou l'accident du travail en paie et en documents (maintien de salaire, subrogation)

C5 : Gérer les congés payés, congé maternité, paternité

C6 : Savoir calculer les indemnités de rupture (préavis, fin de CDD, licenciement, retraite)

C7 : Connaître les cotisations sociales et les régularisations à effectuer

C8 : Calculer la dernière fiche de paie en cas de rupture

C9 : Connaître le régime social et fiscal des indemnités de rupture

C10 : Etablir les documents lors de la rupture du contrat



PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle



PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur



Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.